

Habitation—Loi

● (1610)

M. l'Orateur: Je déclare la motion adoptée.
(Le bill est lu pour la 3^e fois et adopté.)

* * *

**LA LOI NATIONALE SUR L'HABITATION ET LA LOI
SUR LA SOCIÉTÉ CENTRALE D'HYPOTHÈQUES ET
DE LOGEMENT**

OCTROI À LA SCHL DU DROIT D'ACCORDER DES RÉDUCTIONS
D'INTÉRÊTS, DES SUBVENTIONS, DES CONTRIBUTIONS EN
ESPÈCES, ETC. POUR FAVORISER LA CONSTRUCTION
D'HABITATIONS

L'hon. Mitchell Sharp (au nom du ministre d'État chargé des Affaires urbaines) propose: Que le bill C-77, tendant à modifier la loi nationale sur l'habitation et la loi sur la Société centrale d'hypothèques et de logement, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

M. Jean-Robert Gauthier (secrétaire parlementaire du ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Monsieur l'Orateur, mon ministre désire s'excuser auprès de la Chambre de n'avoir pu venir lui-même parler de ce bill. Il a demandé aux leaders des autres partis à la Chambre de l'excuser car d'autres affaires urgentes le réclamaient et il leur sait gré de leur compréhension. Il lira la transcription des débats et il a hâte d'entendre les commentaires de tous les députés, surtout des porte-parole de l'opposition. Le ministre sera de retour jeudi soir après son voyage à Vancouver où il a d'importantes questions à régler en vue de la Conférence Habitat 76 à laquelle le gouvernement accorde une grande priorité. Tous les députés comprendront, j'en suis sûr, l'urgence de cette visite.

J'aimerais parler un instant des principes importants que contient la loi à l'étude. Le bill C-77 propose d'apporter à la loi nationale sur l'habitation des changements nécessaires pour mettre en vigueur le programme Action-logement du gouvernement fédéral, l'une des initiatives les plus importantes dans le domaine de la législation fédérale sur l'habitation depuis des années. C'est la réponse à toute une gamme de problèmes de logement que connaissent les Canadiens de toutes les régions du pays et de toutes les classes de la société. C'est un programme vaste et très complet conçu dans le cadre d'une stratégie nationale de lutte contre l'inflation et la hausse du coût de la vie. Évidemment, ce n'est pas une panacée, une formule magique qui résoudra du jour au lendemain les problèmes de logement de tout le monde.

J'aimerais qu'on puisse faire disparaître ces problèmes d'un coup de baguette magique, mais ce genre de solution manque totalement de réalisme et il ne vaut même pas la peine de la chercher. Ce genre de solution manque de réalisme car les problèmes de logement sont nombreux et différents d'une personne à l'autre et ont des causes aussi nombreuses que différentes. Pour atteindre notre objectif, permettre à chaque Canadien de se loger à un prix abordable dans un milieu salubre et agréable, il faut agir sur plusieurs fronts. Le programme Action-logement du gouvernement fédéral va nous permettre d'agir de façon planifiée et délibérée.

Il y a des gens aux prises avec de réelles difficultés de logement. Il y a d'abord et en majorité les personnes âgées, puis les pauvres des villes, les mères qui essaient d'élever seules leurs enfants, les autochtones qui vivent en marge des grands circuits économiques. C'est eux qu'il faut aider

en premier lieu. L'action fédérale en matière de logement, du fait qu'elle amène les établissements privés de crédit à investir plus d'argent dans le logement, va libérer des fonds fédéraux qui pourront être canalisés de façon plus massive vers le logement de ceux qui en ont plus besoin, dans le cadre des programmes qui existent déjà et qui ont fait leurs preuves. Le ministre a rencontré deux fois ces dernières semaines les ministres provinciaux du logement, à qui il a confirmé chaque fois que le budget d'investissement de la SCHL sera augmenté notablement en 1976, au profit de l'action conjointe entreprise avec les provinces dans le domaine du logement public, du logement coopératif et du logement sans but lucratif.

Il faut se rappeler, monsieur l'Orateur, lorsqu'on parle de mesures nouvelles relatives au logement, que nous disposons déjà d'un excellent éventail de programmes répondant aux besoins de tous les Canadiens. Je rappellerai à la Chambre que pour l'année 1975, nous avons prévu près de 390 millions de dollars de crédits fédéraux pour le logement public, et je suis heureux de dire que ces crédits seront engagés en totalité avant la fin de l'année. En outre, nous avons prévu plus de 200 millions pour le logement sans but lucratif, et le logement coopératif, et nous avons promis aux ministres provinciaux que ces crédits, destinés à ceux qui éprouvent le plus de difficulté à se loger, vont être notablement augmentés l'an prochain parce qu'ils s'inscrivent au premier rang de nos priorités, et qu'ils y resteront aussi longtemps qu'il y aura des mal-logés au pays.

Les personnes âgées, les pauvres et les défavorisés sont ceux dont il faut s'occuper en tout premier lieu en matière de logements, mais ils ne sont pas les seuls à éprouver des difficultés sur ce plan, à avoir droit à notre aide. Je veux parler de ceux qui sont ni riches ni pauvres, de cette catégorie qui a beaucoup de charges et qui a été à beaucoup d'égards négligée ces dernières années. Il s'agit des personnes qui gagnent entre \$11,000 ou \$12,000 et disons \$17,000 par année. Il fut un temps où les familles disposant de ces revenus pouvaient caresser l'espoir d'avoir une maison bien à elles. Mais cette ambition, ce rêve, s'évanouit maintenant dans beaucoup de cas.

Ni le ministre, ni moi n'avons jamais soutenu que chaque Canadien a le droit fondamental d'avoir un bungalow de type ranch, sur un terrain de 65 pieds. Mais nous croyons que chacun doit disposer de certains choix. Si un jeune couple est prêt à économiser et à abandonner ou à remettre à plus tard certains de ses projets, comme la construction d'un chalet, un voyage, l'achat d'une grosse automobile, s'il aspire avant tout à acquérir sa propre maison, il devrait pouvoir réaliser son rêve. Le programme d'aide pour l'acquisition d'une maison a été élaboré pour aider les gens, surtout les familles à revenu faible ou moyen, à acquérir leur propre maison. Ce programme a été le plus populaire et le plus efficace de tous les programmes de logement adoptés au Canada.

En 1975, nous y avons affecté plus de 460 millions de dollars et nous avons aidé quelque 16,400 familles à acheter une maison. Maintenant, à cause de son succès, nous comptons faire encore davantage. Nous voulons augmenter les montants accordés aux familles qui comptent des enfants afin d'aider ceux qui ont un revenu encore plus faible. En même temps, nous en élargissons la portée afin que tous les Canadiens qui veulent acheter une maison à prix modique puissent en profiter, qu'ils aient des enfants ou non. On accordera à ces personnes des prêts qui réduiront leurs frais fixes pendant les premières années difficiles qui suivent l'acquisition d'une maison.